

MINISTERE DE L'EMPLOI ET
DE LA PROTECTION SOCIALE



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR
DE FORMATION SOCIALE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

**CONCOURS DIRECT D'ACCES AU CYCLE DE FORMATION
DES EDUCATEURS SPECIALISES AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Session du dimanche 17 août 2025

EPREUVE DE : DISSERTATION

SUJET :

DUREE : 4 HEURES

Pendant le discours d'ouverture d'une campagne de sensibilisation, le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale a affirmé que : « La couverture maladie universelle est notre bien commun ».

Que pensez-vous de cette affirmation ?

**MINISTERE DE L'EMPLOI ET
DE LA PROTECTION SOCIALE****REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail****INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR
DE FORMATION SOCIALE****CONCOURS DIRECT D'ACCES AU CYCLE DE FORMATION
DES EDUCATEURS SPECIALISES AU TITRE DE L'ANNEE 2025****Session du dimanche 17 août 2025****EPRUEVE DE : RESUME DE TEXTE****DUREE : 3 HEURES****SUJET :**

L'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale estiment qu'un milliard de personnes souffrent d'une forme ou d'une autre de handicap. Parmi elles, on estime que 93 à 150 millions sont des enfants. Selon *Plan International*, ces enfants ont dix fois moins de chances d'aller à l'école que les autres enfants et, lorsqu'ils y vont, c'est souvent dans un cadre ségrégué. *Le Partenariat mondial pour l'éducation* estime que quatre-vingt-dix pour cent des enfants handicapés dans les pays à revenu faible et moyen inférieur ne vont pas à l'école. En 2016, les Nations unies ont indiqué que moins de la moitié des six millions d'enfants réfugiés dans le monde étaient scolarisés, tandis que dans un rapport sur l'éducation des enfants réfugiés syriens, Human Rights Watch a constaté que les enfants réfugiés handicapés étaient confrontés à des obstacles particuliers et permanents à la scolarisation.

Historiquement, les enfants handicapés ont été exclus du système d'enseignement général et placés dans des « écoles spéciales ». Dans certains cas, ils sont séparés de leur famille et placés dans des institutions résidentielles à long terme où ils sont éduqués à l'écart de la communauté, si tant est qu'ils soient éduqués. Ces deux pratiques persistent dans de nombreuses régions. Par exemple, l'Europe de l'Est compte le plus grand nombre d'enfants institutionnalisés au monde et un enfant handicapé a presque dix-sept fois plus de chances d'être institutionnalisé que les autres enfants.

Les enfants handicapés ont des taux de scolarisation initiale très faibles. Même s'ils vont à l'école, les enfants handicapés sont plus susceptibles d'abandonner leurs études et de quitter l'école prématurément sans passer à l'école secondaire et au-delà. Les enfants handicapés sont également plus exposés à la violence scolaire et aux brimades, ce qui les empêche de jouir en toute sécurité de leur droit à l'éducation. Ces faits et chiffres reflètent l'impact des importants obstacles à l'éducation auxquels sont confrontées de nombreuses personnes handicapées, à savoir : le manque d'accessibilité, à la fois en termes de bâtiments scolaires physiquement inaccessibles et de matériel

d'apprentissage inadapté, la discrimination et les préjugés qui empêchent les personnes handicapées d'accéder à l'éducation dans les mêmes conditions que les autres, l'exclusion ou la ségrégation des établissements scolaires ordinaires (également appelés « écoles normales »), la qualité inférieure de l'éducation, y compris dans les établissements ordinaires où les enfants handicapés ont été « intégrés » dans le système non inclusif existant.

La législation sur les droits de l'homme cherche à s'attaquer directement à ces questions en imposant aux États l'obligation de respecter, de protéger et de mettre en œuvre le droit à l'éducation des personnes handicapées, par la mise en place d'une « éducation inclusive ».

Michel Ravassard, Le droit à l'éducation, UNESCO, 2023

I- COMPREHENSION

1. Quelle est l'idée générale du texte ?
2. Quels sont les obstacles que rencontrent les enfants handicapés pour avoir accès à l'éducation ?
3. A quelles formes de violence peuvent être exposés les enfants en situation de handicap dans un cadre d'enseignement inclusif ?
4. Expliquez en contexte l'expression : « un cadre ségrégué »

II- RESUME

Résumé ce texte au tiers de son volume.